



CONSEIL DE QUARTIER VAL COUASNON REUNION DU 15 JUIN 2010

19H00 – SALON BLEU

Etaients présents :

Madame Cécile ADELLE
Madame Françoise BARBIER

Madame Danièle BOUCHOULE
Madame Marie-Christine MADINIER
Monsieur Thierry RABIN
Monsieur Laurent ROBIN
Madame Frédérique SANTI

Assistait également :

Pascale Baudin – responsable du service Démocratie Participative
Madame Odile THOMAS – conseillère municipale (*accompagne Mme Barbier qui doit quitter la réunion à 20h30*)
Guylaine MARAVAL – adjointe déléguée aux affaires sociales

Etaients absents excusés :

Monsieur Jean-Michel PELLE
Monsieur Hugo LESTRADIC
Monsieur Jean-Paul VASQUEZ

-0-

Les points à l'ordre du jour étaient :

1 – Sujets apportés par le conseil de quartier

- Synthèse des groupes de travail sur les bancs
- Groupe de travail sur le covoiturage (Agenda 21)

2 – Sujets apportés par la ville

- Validation de la voie de desserte à réaménager
- Test sur l'extinction de l'éclairage public lors de la Semaine du Développement Durable
- Nécessité ou non d'avoir un budget de fonctionnement pour les conseils de quartier

3 – Actualités du quartier

- Réorganisation des circuits de collecte
- Travaux sur le pont Maréchal Leclerc et avenue du Loiret

-0-

1 – Sujets apportés par le conseil de quartier

Synthèse des groupes de travail sur les bancs

Lors d'une réunion intermédiaire du 22 février 2010 sur le thème des bancs, les conseillers de quartier avaient proposé de réaliser un diagnostic des bancs existants dans leur quartier ainsi qu'un repérage d'emplacement pour l'implantation de nouveaux bancs.

Propositions des conseillers de quartier :

Mme SANTI signale que, dans son secteur, il n'existe qu'un banc, allée Bourdelle, à peu près en face du n°224. (Ce banc pourrait d'ailleurs être dirigé face à l'espace vert plutôt que face à la rue).

Elle propose l'implantation d'un banc convivial, allée Pompon, car il existe un espace vert (cette implantation est impossible car cette voie est privée) ou rue Pierre Bontemps, contre la retenue d'eau (bassin d'orage), sur l'emplacement herbeux. Ce dernier emplacement étant peut être plus adapté que le premier en raison de sa situation plus éloigné des maisons d'habitation.

Mme BOUCHOULE propose d'installer un banc rue des Poilus, face à l'allée Pierre de Ronsard, après le virage, vers l'espace public, qui pourrait servir de halte aux personnes qui vont au marché par exemple.

Mme BOUCHOULE propose également de poser un banc s'il y avait un belvédère sur la passerelle du pont Leclerc. Mais le belvédère initialement envisagé lors du concours d'architecte n'a pas été retenu.

Mme MADINIER rappelle qu'il existe des bancs, allée des Peupliers.

La proposition de bancs, rue des Glazons, n'est pas retenue en raison du risque de nuisances pour les maisons situées à proximité.

Groupe de travail sur le covoiturage (Agenda 21)

Mme SANTI est volontaire pour participer à un groupe de travail sur le covoiturage. Actuellement, il n'y a pas de groupe constitué pour ce sujet.

2 – Sujets apportés par la ville

Validation de la voie de desserte à réaménager

Les conseillers de quartier confirment leur choix de la rue de la Petite-Motte (entre la rue d'Ivoy et la rue du Clos de Villebouret) en tant que proposition de réfection de voie de desserte, à soumettre au budget 2011.

Test sur l'extinction de l'éclairage public lors de la Semaine du Développement Durable

Lors de la Semaine du Développement Durable, des tests d'extinction des candélabres ont été réalisés sur quelques rues de desserte, dans les six quartiers, entre 23h00 et 05h00. Une lettre d'information préalable avait été adressée à l'ensemble des riverains concernés directement par ces tests qui indiquait les aspects pratiques de l'opération ainsi que son but : recueillir leur avis.

A la suite, une vingtaine de personnes ont indiqué leur position : ce qui est très peu, signe peut être d'une acceptation du test ?

La grande majorité des réponses est plutôt favorable aux réductions d'énergie mais pas sur ce type d'opération. L'argument avancé est principalement celui du sentiment d'insécurité lié à la pénombre.

Sur la commune, la problématique de la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage public est déjà prise en compte depuis longtemps (mise en place de variateur/régulateur, remplacement des ampoules énergivores, utilisation de la technologie LED, ...).

Néanmoins, le Grenelle de l'Environnement en cours d'approbation, et en particulier son engagement n°75, tend vers la lutte contre l'excès de lumière qui est considéré, dès à présent, comme une pollution : la pollution lumineuse dont la reconnaissance va être inscrite dans le Code de l'Environnement :

«La lutte contre la pollution lumineuse représente trois enjeux : la réalisation d'économie d'énergie, la protection des écosystèmes et le maintien de l'observation des étoiles ».

En effet, de nombreuses études prouvent que l'excès de lumière nocturne brise l'alternance naturelle du jour et de la nuit et perturbe la faune et la flore.

Il faut donc attendre les décrets d'application liés à cet engagement n°75 pour savoir quelles seront les obligations, ou non, en terme d'extinction des lumières en plus des techniques déjà utilisées pour les économies d'énergies.

Nécessité ou non d'avoir un budget de fonctionnement pour les conseils de quartier

Avant de prendre une décision sur la nécessité, ou non, d'un budget de fonctionnement, le Conseil de quartier Val-Couasnon souhaite, au préalable, réfléchir à des actions à mettre en place qui nécessiteraient ce budget.

Les conseillers de quartier prévoient de se réunir sur le thème de la fête de quartier. Le service V.Q.E. calera une réunion thématique en septembre ou octobre.

Quelques idées cependant sont émises : ce budget pourrait servir à gérer les invitations pour le pique nique annuel du quartier ou à organiser une visite dans une autre commune pour voir comment fonctionnent d'autres conseils de quartier.

3 – Actualités du quartier

Réorganisation des circuits de collecte

Une réunion d'information sur la réorganisation de la collecte des déchets à l'attention de l'ensemble des conseillers de quartier a eu lieu jeudi 27 mai à 20h en mairie, animée par Cécile ADELLE et Jean-Louis CURTY, représentant de la ville à la Commission « Gestion des Déchets » à l'AggLO.

Cécile Adelle rappelle les grandes lignes présentées en réunion du 27 mai :

REORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS

OBJECTIFS MULTIPLES

Améliorer les résultats de tri, faciliter le geste de tri, harmoniser les services rendus aux habitants tout en maîtrisant l'évolution de la TEOM

La réorganisation repose sur plusieurs grands principes :

Apporter à tous la collecte sélective en porte à porte
Faire plus simple, pour mieux trier (collecte en multi-matériaux)
Mieux rationaliser le fonctionnement du service (5 zones d'habitat)

PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE, PLUS RESPONSABLE

Pour notre commune, 3 zones d'habitat

Zone 1 : habitat pavillonnaire

Fréquence de collecte : DMR (*) /1 fois par semaine
Multimatériaux 1 fois par semaine

Zone 2 : habitat pavillonnaire + quelques petits collectifs

DMR / 2 fois par semaine
Multimatériaux : 1 fois par semaine

Zone 3 : habitat vertical dense

DMR : 3 fois par semaine
Multimatériaux : 1 fois par semaine

Mise en route du changement pour notre commune : A partir du 11 octobre

Cette réorganisation s'accompagne également d'une campagne d'information sur toute l'année, relatée par les supports d'information communaux et deux réunions publiques d'information les 14 et 17 septembre 2010.

(*) DMR : déchets ménagers résiduels

Travaux sur le pont Maréchal Leclerc et avenue du Loiret

L'AggLO, en lien avec la Ville d'Olivet aménage un franchissement sécurisé du pont Maréchal Leclerc pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Le projet consiste à construire une passerelle en encorbellement, c'est à dire accolée à l'ouvrage existant. La passerelle sera aménagée côté aval.

Durée des travaux : mars 2010 au Printemps 2011.

La circulation a été mise en sens unique sur le pont Maréchal Leclerc depuis le 7 juin, en même temps que la mise en sens unique de la rue du Bac. Des panneaux de signalisation de déviation ont été posés dès le 4 juin.

Des aménagements des points provisoires de collecte ont été prévus pour l'impasse de Plissay et l'allée de la Presqu'île. Un courrier d'information aux riverains sur la collecte des déchets a été distribué le 28 mai 2010.

Depuis le 7 juin, des travaux sont effectués à l'entrée de l'impasse de la Presqu'île. L'accès des riverains à leur domicile est maintenu (démolition partielle bâtiment Raffard, dévoiement des réseaux ...). Un courrier d'information aux riverains de l'impasse de la Presqu'île et alentours concernant les travaux de déplacement de réseau et l'accès de l'entreprise DALLA VERA a été distribué dans la semaine du 7 juin 2010.

Foire aux questions

Par ailleurs, une foire aux questions concernant les travaux du pont Leclerc et de l'avenue du Loiret afin de répondre à toutes les interrogations autour de ces travaux est accessible sur la page d'accueil du site Internet de la ville, ainsi que dans la rubrique « travaux/circulation » sur le site Internet.

Cette foire aux questions n'est pas figée. Elle va s'enrichir au fil du temps. N'hésitez pas à faire remonter à la mairie les questions qui ne figureraient pas dans cette foire aux questions.

-0-

Quand démarrent les travaux ? Début juin 2010. La mise en sens unique du pont Leclerc démarre le 7 juin.

Quand vont se terminer les travaux ? Prévisions : fin mars 2011

Comment vont circuler les voitures ?

Les voitures pourront traverser le pont uniquement dans le sens Orléans > Olivet (vitesse limitée à 30km/h). Le pont ne sera pas accessible en voiture dans le sens Olivet > Orléans. Des itinéraires de déviation seront prévus (par la rue du Bac ou la rue de la source). Un plan avec les itinéraires routiers conseillés est visible sur le dépliant « Point circulation » (accessible sur le site Internet et à disposition en mairie et chez tous les commerçants).

Comment vont circuler les bus ?

- La ligne 1 sera coupée en 2 demi-lignes, avec la création de la ligne 11 (ligne 1 sud avec un nouvel arrêt provisoire "Rue Hème") et la ligne 1 nord (terminus provisoire à "Horloge fleurie"). Plus d'informations auprès de la SEMTAO : 0800 01 2000 (n°vert).
- Le terminus de la navette St-Marceau sera déplacé à la station tram Zenith.
- Les lignes de bus 1 et 11 ainsi que la navette St-Marceau, reprendront leur itinéraire habituel en juillet et en août ; période à laquelle la circulation sur le pont sera rétablie dans les 2 sens. Le dispositif mis en place en juin reprendra de septembre jusqu'à la fin du chantier.

Est-ce que je vais pouvoir circuler à pied sur le pont ? Oui. Circulation à pied dans les deux sens sur le trottoir côté amont (opposé à celui le long duquel sera construite la passerelle).

Est-ce que je vais pouvoir circuler à vélo ?

Oui, mais uniquement dans le sens Orléans > Olivet comme les voitures. Dans l'autre sens, vous devrez descendre de votre vélo et circuler sur le trottoir côté amont, votre vélo à côté de vous.

Les cyclistes pourront également traverser le Loiret en empruntant la piste cyclable avenue de Verdun et ensuite rejoindre la rue du Petit Bois.

Est-ce que je vais pouvoir circuler à pied sur le pont avec mon vélo ? Oui, dans les 2 sens de circulation.

Le pont sera-t-il tout le temps fermé dans le sens Olivet > Orléans ?

Non, une réouverture du pont dans les deux sens de circulation est prévue en juillet et août 2010 ainsi que pendant la période de Noël.

Sera-t-il possible de circuler à vélo dans la rue du Bac, mise en sens unique (direction Orléans) pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires au chantier de la passerelle ?

Oui. Les cyclistes circuleront sur la chaussée avec les voitures (direction Orléans). Dans le sens contraire, ils devront descendre de vélo et emprunter l'espace affecté aux piétons.

Sera-t-il possible de visiter le chantier ? Des visites de chantier pourront être effectuées (sous réserve).

La collecte des déchets va-t-elle être modifiée avec les travaux du pont ?

Non. Seuls les points d'apport volontaire de l'impasse du Plissay et de la l'impasse de la Presqu'île seront déplacés avenue de Verdun pour le premier et rue Albert Barbier (devant l'ASRL) pour le deuxième.

L'avenue de Verdun sera en effet réduite à 2 voies de circulation de 3,00 m de large à l'approche du giratoire de l'horloge fleurie. Ainsi, l'équivalent d'une voie se trouvera neutralisée pour y mettre un bac de collecte des ordures ménagères (après le restaurant Aux Canotiers).

Comment les écoles se rendront-elles au gymnase du Beauvoir si le pont n'est plus accessible pour les bus scolaires ?

Les bus scolaires utiliseront les itinéraires de déviation (rue de la source > RD2020 ex-RN20).

Que vont devenir les arbres abattus le long du pont pour construire la passerelle ?

Ces arbres sont situés en domaine privé. De nouvelles plantations d'arbres vont être effectuées l'hiver prochain.

Quel est le coût total des travaux ? 3,28 M€ TTC (passerelle et réhabilitation du pont : le tapis du pont, les garde corps, les trottoirs et les corniches seront refaits).

Qui sont les acteurs de ce projet ?

La passerelle est une réalisation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (maître d'ouvrage). Avec la participation financière du Conseil général du Loiret et du Conseil régional du Centre. La ville d'Olivet a effectué les déviations de réseaux à sa charge.

Les commerçants devront-ils modifier leurs horaires d'ouverture à cause des travaux ? Non.

Je suis client du restaurant Aux Canotiers (situé au pied du pont), où est-ce que je vais me garer ? La situation actuelle reste inchangée. Pas de places de stationnement supprimées.

Je suis client du restaurant L'Eldorado (situé au pied du pont), où est-ce que je vais me garer ?

La situation actuelle reste inchangée. Seules 3 places de stationnement vont être supprimées pour permettre les allers et venues des engins.

-0-

3) Questions diverses

Nuisances sonores de la fête foraine

M. Robin signale que le bruit de la fête foraine est infernal.

Existe-t-il une réglementation des horaires d'ouverture en semaine et le week-end ainsi qu'une réglementation sur le niveau du bruit ?

Peut-on demander une diminution du niveau sonore ?

-0-

**→ la prochaine réunion aura lieu le mercredi 17 novembre 2010
à 19 heures – salon bleu à la Mairie d'Olivet**

-0-